



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

OBJET : CONTRAT DE PRESTATIONS AVEC L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE CARMEJANE

L'an deux mille vingt-deux et le dix Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI Smâil – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
M. FAYET Stéphane a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia



MME FRANCINE OBELISCO A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 10 Novembre 2022.
Délibération N° DM_20221110N154

OBJET : CONTRAT DE PRESTATIONS AVEC L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE CARMEJANE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre d'une formation diplômante de Brevet Professionnel Aménagement Paysager et/ou de CAPA Jardinier Paysagiste, L'EPLPFA de DIGNE CARMEJANE, s'engage à effectuer les travaux d'aménagement des 3 massifs du Belvédère réalisés par les stagiaires et/ou apprentis.

NATURE DES TRAVAUX :

- ✓ Nettoyage et entretien de végétaux existants (Novembre 2022)
- ✓ Implantation "minérale"
- ✓ Végétalisation par semi
- ✓ Plantation et finition (Juin 2023)

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une contribution à titre gracieux et que la Commune fournira les matériaux permettant la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat de prestations avec l'établissement de CARMEJANE pour une durée de Novembre 2022 à Juin 2023.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prestations avec l'EFPA de CARMEJANE pour une durée de Novembre 2022 à Juin 2023.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7.10</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p></p> <p>René VILLARD</p> <p></p>
---	--